

Cible	N° objectif	N° action	Type	Intitulé action	Détails de l'action et éléments de faisabilité	Priorité	Coûts de l'action	Annualisation du chiffrage (€)					Taux de participation		
								2015	2016	2017	2018	Total	AELB	CG45	CR
<b>1 Volet animation</b>															
<b>1,1 Animer la mise en œuvre du Contrat territorial</b>															
		1,1,1	Org	Assurer l'animation, la coordination des actions, la communication et le suivi des indicateurs	<p><b>Animer les volets agricoles et non agricole du CT</b></p> <p>1. Identification d'une structure porteuse du contrat territorial 2. Recrutement d'un animateur ou plusieurs animateurs (articulation avec l'animation du BAC d'Orléans)</p> <p>=&gt; Partage du temps entre une animation agricole et une animation non agricole</p>	Prioritaire	<p><b>Coût animateur estimé : 1/2 temps plein</b> =&gt; 25 000 €/an</p> <p><b>Coût fonctionnement</b> =&gt; 5 % (1 250 €/an)</p>	26 250 €	26 250 €	26 250 €	26 250 €	105 000 €	Animation 50% Sensibilisation/Communication générale 50%		Sensibilisation/Communication 30%
<b>2 Volet agricole</b>															
<b>2,1 Améliorer l'accompagnement technique global des agriculteurs</b>															
		2,1,1	Org	Sensibiliser les conseillers de terrain	<p><b>Fédérer les conseillers du secteur</b> (GDA, coopératives, négoce en grandes cultures et cultures légumières) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les sensibiliser aux enjeux eau du territoire</li> <li>- les faire échanger sur la mise en œuvre de l'agriculture intégrée</li> <li>- élaborer des messages techniques communs</li> <li>- les former à la réalisation d'un diagnostic global d'exploitation</li> </ul> <p>=&gt; 6 réunions et élaboration de 6 messages techniques/an</p>	Prioritaire	<p><b>Animation</b> Comprise dans la mesure 1,1,1</p> <p><b>Coût de l'envoi des messages</b> =&gt; 6 messages à 150 céréaliers =&gt; 1260 €/an</p>	1 260 €	1 260 €	1 260 €	1 260 €	5 040 €	Sensibilisation 35%		à définir au cas par cas
		2,1,2	Org	Réaliser un suivi agronomique des agriculteurs	<p><b>Rappeler aux exploitants leurs obligations réglementaires en termes d'enregistrements des pratiques</b> et les accompagner dans la mise en œuvre de ces obligations</p> <p>=&gt; tous les exploitants</p>	secondaire	<p><b>Animation</b> Comprise dans la mesure 1,1,1</p>						Animation 50% Communication générale 50%		à définir au cas par cas
		2,1,3	Op	Améliorer la traçabilité des pratiques	<p><b>Suivre et accompagner techniquement les exploitations en réalisant tous les ans un bilan de pratiques individuel</b> afin d'adapter le conseil pour l'année suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- bilan IFT</li> <li>- balance globale azotée et bilan azoté par culture</li> <li>- estimation des fuites de nitrates</li> <li>- comparaison années antérieures</li> <li>- conseils agronomiques...</li> </ul> <p>=&gt; 40 exploitations potentielles situées sur les zones les plus sensibles et agriculteurs identifiés dans le diagnostic des pressions (chiffre à confirmer ultérieurement)</p>	Prioritaire	<p><b>Animation</b> Comprise dans la mesure 1,1,1</p> <p>Utilisation du diagnostic global d'exploitation de l'AELB</p>						Diagnostic individuel 70 % Accompagnement individuel 50 %		à définir au cas par cas
<b>2,2 Diminuer les risques de fuites de produits phytosanitaires</b>															
		2,2,1	Org	Accompagner les agriculteurs dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires	<p><b>Promouvoir les principes de l'agriculture intégrée et développer les surfaces engagées dans une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires</b> sur les zones les plus sensibles aux risques de pollution</p> <p>=&gt; action prioritaire sur les 1860 ha de zones sensibles</p>	Prioritaire							Sensibilisation 35%		à définir au cas par cas
		2,2,2	Op	Conserver et augmenter les surfaces recevant peu d'intrants	<p><b>Sensibiliser les exploitants au maintien des parcelles en herbe et à leur développement ou à la production de biomasse à faibles intrants</b>, sur les zones les plus sensibles aux risques de pollution</p> <p>Réfléchir aux filières permettant le développement de cette action</p> <p>=&gt; action prioritaire sur les 1860 ha de zones sensibles</p>	Prioritaire	<p><b>Animation</b> Comprise dans la mesure 1,1,1</p> <p>Les coûts pour les exploitants dépendent de la culture considérée, des efforts engagés, et des éventuels financements</p>						Animation 50% Communication générale 50%		à définir au cas par cas
		2,2,3	Op	Développer l'agriculture biologique (AB)	<p>Sensibiliser les exploitants à l'agriculture biologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aider au maintien des exploitations déjà converties</li> <li>- engager des réflexions chez les agriculteurs conventionnels en organisant des rencontres avec des exploitants en AB</li> </ul> <p>Réfléchir aux filières permettant le développement de cette action</p> <p>=&gt; action prioritaire sur les 1860 ha de zones sensibles</p>	Prioritaire							Diagnostic individuel 70 % Accompagnement individuel 50 %		à définir au cas par cas
		2,2,4	Op	Mettre en place des essais de désherbage alternatif	<p><b>Organiser des démonstrations de désherbage mécanique</b> avec suivi du développement des adventices :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur maïs, céréales</li> <li>- avec herse étrille, désherbineuse</li> </ul> <p>= comparer une bande témoin sans désherbage avec un programme de désherbage phytosanitaire et une bande avec désherbage mécanique</p> <p>=&gt; 2 essais par an pendant 3 ans avec visite des essais proposée aux agriculteurs et aux techniciens</p>	secondaire	<p><b>Animation</b> Comprise dans la mesure 1,1,1 + 2 jours GDA + coûts de démonstration =&gt; 2240 € HT/an</p> <p><b>Coût de l'envoi de la synthèse des essais</b> =&gt; 1 envoi à 150 céréaliers soit 210 €</p>	2 450 €	2 450 €	2 450 €		7 350 €	Actions de démonstration 50 %		à définir au cas par cas

Cible	N° objectif	N° action	Type	Intitulé action	Détails de l'action et éléments de faisabilité	Priorité	Coûts de l'action	Annualisation du chiffrage (€)					Taux de participation				
								2015	2016	2017	2018	Total	AELB	CG45	CR		
		<b>2,3</b>		<b>Diminuer les risques de fuites d'azote</b>													
		2,3,1	Org	Accompagner les exploitants dans le raisonnement de leur fertilisation azotée	<p>Conseiller les céréaliers pour affiner les doses apportées et réduire les risques de fuites de nitrates</p> <p>=&gt; 3 messages techniques à diffuser à tous les exploitants</p> <p>=&gt; conseil individuel à faire en priorité sur les 1860 ha de zones sensibles : 40 exploitations potentielles (à confirmer ultérieurement)</p>	Prioritaire	<p><u>Animation</u> Comprise dans la mesure 1,1,1</p> <p><u>Coût de l'envoi de messages techniques</u> =&gt; 3 envois à 150 céréaliers : 630 €</p> <p><u>Coût de la prestation CA45 pour la réalisation d'un PPF:</u> 360 € HT Proposition : prise en charge à 50 % par l'exploitant =&gt; il reste 7200 €/an à financer</p>	7 830 €	7 830 €	7 830 €	7 830 €	31 320 €	Animation 50% Communication générale 50%			à définir au cas par cas	
		2,3,2	Org	Accompagner les exploitants dans la bonne gestion de l'azote organique	<p>Faire un bilan avec les exploitants concernés sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- leur utilisation d'azote organique</li> <li>- sa prise en compte pour le raisonnement de la fertilisation</li> </ul>	secondaire	<p><u>Animation</u> Comprise dans la mesure 1,1,1</p> <p><u>Coûts d'analyses de matière organique</u> =&gt; 65 €/analyse de fumier</p>						Animation 50% Communication générale 50%			à définir au cas par cas	
		2,3,3	Op	Mettre en place des essais "ajustement de doses d'azote" sur maïs et blé	<p>Démontrer la pertinence du PPF (plan prévisionnel de fertilisation) par des essais : comparer le rendement des cultures sur 4 bandes : dose calculée par le PPF, 40 unités d'azote de moins que le PPF, 40 unités d'azote de plus que le PPF et témoin zéro azote</p> <p>=&gt; 2 essais par an pendant 3 ans avec visite des essais proposée aux agriculteurs et aux techniciens</p>	Prioritaire	<p><u>Animation</u> Comprise dans la mesure 1,1,1 + 2 jours GDA =&gt; 1240 €/an</p> <p><u>Coût des analyses de reliquats d'azote et de matières sèches</u> =&gt; 720 €/essai soit 1440 €/an</p> <p><u>Coût de l'envoi de la synthèse</u> =&gt; 1 envoi à 150 céréaliers : 210 €</p>	2 890 €	2 890 €	2 890 €		8 670 €	Actions de démonstration 50 %			à définir au cas par cas	
		2,3,4	Op	Mettre en place des essais "CIPAN"	<p>Développer des références locales sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les espèces à implanter</li> <li>- les mélanges d'espèces</li> <li>- les méthodes d'implantation et de destruction</li> </ul> <p>=&gt; 1 essai par an pendant 3 ans avec visite des essais proposée aux agriculteurs et aux techniciens</p>	Prioritaire	<p><u>Animation</u> Comprise dans la mesure 1,1,1 + 2 jours GDA =&gt; 1240 €/an</p> <p><u>Coût des semences + analyses de reliquats d'azote et de matières sèches</u> =&gt; 1000 €/essai</p> <p><u>Coût de l'envoi de la synthèse</u> =&gt; 1 envoi à 150 céréaliers : 210 €</p>	2 450 €	2 450 €	2 450 €		7 350 €	Actions de démonstration 50 %			à définir au cas par cas	
		2,3,5	Op	Diffuser les résultats des reliquats d'azote sortie hiver	<p>Rédiger une synthèse des reliquats à diffuser aux céréaliers pour la prise en compte de valeurs locales pour le plan prévisionnel de fertilisation</p>	secondaire	<p><u>Animation</u> Comprise dans la mesure 1,1,1</p> <p><u>Coût de l'envoi de la synthèse des reliquats</u> =&gt; 1 envoi à 150 céréaliers : 210 €</p>	210 €	210 €	210 €	210 €	840 €	Animation 50% Communication générale 50%			à définir au cas par cas	
		<b>2,4</b>		<b>Diminuer les risques de pollutions ponctuelles</b>													
		2,4,1	Org	Informier sur les principales sources de pollutions ponctuelles	<p>Communiquer sur les "points noirs" qui ressortent des enquêtes ou qui font partie des actions identifiées dans le SAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise aux normes des têtes de forage</li> <li>- gestion des effluents phytosanitaires</li> </ul>	Prioritaire	<p><u>Animation</u> Comprise dans la mesure 1,1,1</p>						Animation 50% Communication générale 50%			à définir au cas par cas	
		2,4,2	Op	Diagnostiquer les risques de pollution sur le site d'exploitation	<p>Réaliser des diagnostics de cours de ferme/conseiller l'exploitant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étudier la manipulation des produits phytosanitaires de l'achat à la gestion des effluents</li> <li>- évaluer le stockage des engrais, hydrocarbures, autres produits sources de pollution</li> <li>- accompagner l'aménagement des installations pour être en conformité</li> </ul> <p>=&gt; sur les 40 exploitations potentielles des zones les + sensibles</p> <p>Aménagements possibles et exemples de coût : local phyto (1 500 € HT), bacs de rétention sous stockage liquide (200 € HT), système de traitement des effluents phytos, volucompteur (1 000 € HT), potence de remplissage...</p>	secondaire	<p><u>Animation</u> Comprise dans la mesure 1,1,1 Utilisation du diagnostic Chambre ou du diagnostic AELB</p> <p><u>Coût de la prestation CA45 :</u> 370 € HT pour le diagnostic complet CA45 Proposition : prise en charge à 50 % par l'exploitant =&gt; il reste 7400 € à financer en tout</p>	1 850 €	1 850 €	1 850 €	1 850 €	7 400 €	Diagnostic individuel 70 % Accompagnement individuel 50 % Investissements : 40 % via un futur PVE	à définir en fonction d'un futur dispositif régional d'aides à l'investissement		à définir au cas par cas	

Cible	N° objectif	N° action	Type	Intitulé action	Détails de l'action et éléments de faisabilité	Priorité	Coûts de l'action	Annualisation du chiffrage (€)					Taux de participation			
								2015	2016	2017	2018	Total	AELB	CG45	CR	
<b>3 Volet communal</b>																
<b>3.1 Sensibiliser, convaincre et accompagner les élus et techniciens</b>																
		3,1,1	Org	Susciter l'engagement des communes à ne plus utiliser de produits phytosanitaires : - les sensibiliser et, - les accompagner dans leur démarche	<p><b>Sensibilisation et accompagnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conseil sur les différentes techniques alternatives</li> <li>- analyse comparée des alternatives, coûts et précautions</li> <li>- journées thématiques avec démonstration et/ou retours d'expérience</li> <li>- diffusion de l'information : fiches pratiques, BSV ZNA, affiches, communiqué bi-annuel</li> </ul> <p><b>Thématiques abordées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- outils de désherbage alternatifs</li> <li>- fleurissement et végétalisation durable</li> <li>- protection intégrée pour les ravageurs spécifiques</li> <li>- impact du ruissellement urbain</li> <li>- veille réglementaire</li> </ul> <p><b>Mise en œuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation CT (mobilisation, coordination des actions existantes) OU</li> <li>- Charte "objectif zéro pesticide dans nos villes et villages"</li> </ul> <p>Charte : Aide technique de la FREDON Centre : formation des agents communaux, diagnostic des pratiques phytosanitaires, suivi des actions et conseil Aide à la communication par Loiret Nature Environnement : aide à la communication pour susciter l'acceptation des herbes spontanées en milieu urbain par les habitants (mise à disposition d'outils)</p> <p><i>Ambition : 100% des communes en zéro pesticide d'ici mai 2016 sur les espaces verts et promenades ouvertes au public puis 100% d'ici janvier 2020 pour les autres utilisations</i></p>	Prioritaire	<p><b>Animation</b> <i>Comprise dans la mesure 1,1,1</i></p> <p><b>Coût de la prestation FREDON pour 10 communes:</b> Accompagnement sur 2 ans =&gt; diagnostic des pratiques, 3 visites de suivi, journée de formation collective estimation : (3000x2)x10 = 60 000 €</p>	30 000 €		30 000 €			60 000 €	30% (appui technique)		50% (appui technique)
<b>3.2 Changer les pratiques en matière de produits phytosanitaires</b>																
		3,2,1	Op	Réaliser des plans communaux de gestion de l'herbe / plans de désherbage	<p><b>Réalisation de plans de désherbage/ plans de gestion de l'herbe communaux :</b> =&gt; La commune s'engage à réduire ou à ne plus appliquer ou faire appliquer de produits phytosanitaires.</p> <p>5 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- inventaire des pratiques de la commune</li> <li>- définition des objectifs d'entretien</li> <li>- classement des surfaces à désherber et préconisations de méthodes de désherbage</li> <li>- enregistrement des pratiques</li> <li>- bilan annuel de la mise en œuvre du plan de désherbage</li> </ul> <p>=&gt; Action dont le suivi nécessite la tenue d'un registre de l'utilisation des produits phytosanitaires (date, dose, lieux, surfaces traitées)</p> <p><i>Ambition : 100% des communes ont réalisés un plan de désherbage ou sont au zéro pesticides</i></p>	Prioritaire	<p><b>Animation</b> <i>Comprise dans la mesure 1,1,1</i></p> <p><b>Coût d'un plan de désherbage communal</b> coût variable selon configuration de la commune <b>Moins de 1 500 hab. : 4 000 €</b> 5 communes <b>Entre 1 500 et 3 000 hab : jusqu'à 7 000€ HT</b> 1 commune <b>Entre 3 000 et 6 000 hab : jusqu'à 13 000 € HT</b> 2 communes <b>Entre 6000 et 10000 hab : jusqu'à 19 000 € HT</b> 1 communes</p>					72 000 €	30%	50 %		
		3,2,2	Op	Généraliser l'emploi de matériel de désherbage alternatif	<p><b>Acquisition de nouveau matériel pour faciliter le désherbage alternatif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Matériel mécanique</b> : brosses rotatives, balayeuses poussées, balayeuses tractées, sabots rotatifs,</li> <li>- <b>Matériel thermique à gaz flamme directe</b> : modèles à lances, modèles à rampe poussés ou tractés,</li> <li>- <b>Matériel thermique à gaz flamme indirecte - ou infrarouge</b> : modèles portés, poussés ou tractés,</li> <li>- <b>Matériel utilisant l'eau chaude ou la vapeur.</b></li> </ul> <p><i>Notons que les communes peuvent choisir demutualiser entre elles les équipements de désherbage alternatif si elles le souhaitent</i></p> <p><i>Ambition : 100% des communes disposent de matériels dits de gestion alternative</i></p>	Secondaire	<p><b>Animation</b> <i>Comprise dans la mesure 1,1,1</i></p> <p><b>Coût d'achat de matériel à préciser au cas par cas lors de l'engagement des communes</b> <b>Coût hors enveloppe Contrat territorial</b></p> <p><b>Quelques coûts unitaires</b> <b>Achat de matériel ciblé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Désherbeur flamme directe : 350 €HT appareil porté à lance</li> <li>- Combiné herse rotative-rouleau balai : 9000 €TTC</li> <li>- Brosse de désherbage : porte outil 6 500 €HT, brosse de désherbage 1 800 €HT, balayeuse 4 370 €HT.</li> <li>- Microbalayeuse : 2 500 €TTC</li> <li>- Matériel mécanique (debrousailleuse, binette, ...) : coût négligeable</li> </ul> <p><b>Coût annuel fonctionnement (main d'œuvre comprise)</b> Binette : 0,40 €/m² Désherbeur infrarouge : 0,24 €/m² Désherbeur flamme directe : 0,22 €/m² (2 à 3 kg de gaz/h/brûleur) Brosses rotatives : 0,36 €/m² Balayeuse mécanique : 0,12 €/m² Désherbant foliaire (chimique) : 0,11 à 0,17 €/m² (source : AFPP – COZNA «Prophydev»):</p>						50 % (si réalisation d'un plan de désherbage au préalable)	30 % (si réalisation d'un plan de désherbage au préalable)		

Cible	N° objectif	N° action	Type	Intitulé action	Détails de l'action et éléments de faisabilité	Priorité	Coûts de l'action	Annualisation du chiffrage (€)					Taux de participation		
								2015	2016	2017	2018	Total	AELB	CG45	CR
<b>4 Volet particuliers</b>															
<b>4.1 Améliorer les pratiques phytosanitaires des particuliers</b>															
		4,1,1	Org	Animer des journées de sensibilisation à destination des particuliers	<p><b>Thématiques abordées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- acceptation des mauvaises herbes</li> <li>- dangers liés aux pesticides</li> <li>- réglementation, ZNT et pratiques à risques (respect des doses, eaux de rinçage, etc.)</li> <li>- jardiner et entretenir sans pesticides</li> <li>- animaux auxiliaires</li> </ul> <p><b>Outils :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- actions menées dans le cadre d'ECOPHYTO</li> <li>- charte "zéro pesticides dans nos villes et villages"</li> <li>- concours "mon jardin au naturel", organisé par LNE et par les communes, à destination de la population</li> </ul> <p><b>Mise en oeuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- animation CT (mobilisation, coordination des actions existantes) OU</li> <li>- Accompagnement Charte "zéro pesticides dans nos villes et villages" (LNE)</li> </ul> <p><i>Animation LNE dans le cadre de la Charte "Zero pesticide dans nos villes et nos villages"</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des animations avec les scolaires et le grand public,</li> <li>- des sorties grand public à la découverte des herbes folles,</li> <li>- des conférences,</li> <li>- des interventions en comité de quartier et lors des manifestations locales,</li> </ul> <p><i>Dimensionnement : engagement de 50% des communes</i></p>	Prioritaire	<p><b>Animation</b> <i>Comprise dans la mesure 1,1,1</i></p> <p><b>Coût de l'accompagnement LNE</b> 10 communes 515 € / jour</p> <p>2 à 6 journées de sensibilisation / an/ commune =&gt; 10 000 à 31 000 € /an</p>	entre 10 000 € et 30 000 €	entre 10 000 € et 30 000 €	entre 10 000 € et 30 000 €	entre 10 000 € et 30 000 €	<b>entre 40 000 et 120 000 €</b>	30 % (sensibilisation des habitants)		50 % (sensibilisation des habitants)
		4,1,2	Op	Elaborer et diffuser des outils d'information et de communication à destination des particuliers	<p><b>Campagne de communication et sensibilisation préparée par l'animateur du CT et relayée par l'ensemble des communes (courrier, mairies, sites internet)</b></p> <p><b>Thématiques abordées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques et impacts liés aux produits phytosanitaires</li> <li>- Acceptabilité des mauvaises herbes et de l'entretien alternatif</li> <li>- Bonnes pratiques au jardin (doses, récurrence des herbicides, type de matériel, protection, alternatives)</li> <li>- Réglementation ZNT</li> </ul> <p><b>Outils:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Courriers ou plaquettes</li> <li>- Mairies et sites internet (communes, Com Com, Agglo)</li> <li>- Expositions LNE (herbes en ville, zéro pesticides, etc.)</li> <li>- BSV ZNA</li> </ul>	Secondaire	<p><b>Une partie du chiffrage est compris dans 4.1.1 : accompagnement LNE</b></p> <p><b>Animation</b> <i>Comprise dans la mesure 1,1,1</i></p> <p><b>Production des plaquettes</b> <i>Coût de sensibilisation de la population du bassin : 0,25 €/hab (source : coûts de communication AELB pour sensibilisation habitants du bassin LB)</i> =&gt; 100 000 hab environ sur le SAGE données INSEE au prorata des surfaces)</p>	6 250 €	6 250 €	6 250 €	6 250 €	<b>25 000 €</b>	50 % (outils communication)		30% (outils communication)
		4,1,3	Org	Mise en place d'un groupe de réflexion sur la possibilité de mettre en place un arrêté communal type sur l'interdiction de traiter des zones à risque	<p><b>HORS CT ? PORTAGE DE LA CLE ?</b></p> <p>Groupe de réflexion</p> <p>Réflexion sur un arrêté type sur l'interdiction de traiter les zones dans le but d'aller au-delà des ZNT et points d'eau figurant en bleu sur les cartes IGN 1/25 000. Cette arrêté pourrait élargir la liste des points d'eau et zones à risque en incluant les fossés, caniveaux, avaloirs non identifiés sur les cartes IGN.</p> <p>Objectif : rédaction d'un arrêté type pour les communes volontaires et diffusion auprès des administrés</p>	Secondaire	<p><b>Animation</b> <i>Comprise dans la mesure 1,1,1</i></p>								
<b>5 Volet Jardineries</b>															
<b>5.1 Réduire la vente de produits phytosanitaires et promouvoir les techniques alternatives</b>															
		5,1,1	Org	Susciter et/ou pérenniser l'engagement des fournisseurs de produits phytosanitaires dans une démarche de communication et d'incitation aux traitements alternatifs	<p>Engagement des jardineries, magasins de bricolage et pépiniéristes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- orienter leurs clients vers des techniques de jardinage au naturel</li> <li>- mettre en valeur les solutions sans pesticide dans les rayons</li> <li>- transmettre au gestionnaire les quantités annuelles de produits phytosanitaires vendus</li> </ul> <p><b>Mise en oeuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur la base du volontariat OU</li> <li>- au travers de la Charte "Jardiner au naturel, objectif zéro pesticide" (LNE, Agglo, FREDON centre, Jardiniers de France, DRAAF)</li> <li>=&gt; agglomération d'Orléans</li> </ul> <p>=&gt; Action dont le suivi nécessite la tenue d'un registre des ventes des produits phytosanitaires (produit, volume, matières actives, dosage des matières actives dans le produit)</p>	Secondaire	<p><b>Animation</b> <i>Comprise dans la mesure 1,1,1</i></p> <p><b>Coût de l'accompagnement LNE</b> =&gt; A détailler au cas par cas lors d'entretiens individuels</p>						30% ? (participation de l'Agglo d'Orléans ?)		

Cible	N° objectif	N° action	Type	Intitulé action	Détails de l'action et éléments de faisabilité	Priorité	Coûts de l'action	Annualisation du chiffrage (€)					Taux de participation		
								2015	2016	2017	2018	Total	AELB	CG45	CR
<b>6</b>													<b>Volet suivi de la qualité des eaux superficielles</b>		
<b>6,1</b>													<b>Suivre la qualité des eaux superficielles</b>		
		6,1,1	Et	<b>Améliorer et pérenniser le suivi de la qualité des eaux superficielles</b>	Surveillance complémentaire de la qualité des eaux superficielles du SAGE > Station de suivi complémentaire (Suivi type DCE : 6 campagnes/an minimum + paramètres entrant dans la qualification de l'état écologique et chimique, complément pesticides) > Prélèvements ponctuels après épisodes pluvieux sur stations mobiles (2 à 3 prélèvements / an)  - préciser la fréquence des prélèvements - préciser le lieu des prélèvements  <b>Priorité sur le Dhuy : pérenniser prélèvements de la station existante + nouvelle station</b>  <b>paramètres physico-chimiques classiques, pesticides</b>	<b>Prioritaire</b>	<b>Paramètres : physico-chimiques + pesticides</b> 600 € / analyse  Ambition max : 1 station de suivi pérenne + 1 station mobile (3 prélèvements/an sur périodes à risque) => 5 400 €  Ambition min : 1 station mobile avec 3 prélèvements /an sur périodes à risque => 1 800 €	1 800 € à 5 400 €	1 800 € à 5 400 €	1 800 € à 5 400 €	1 800 € à 5 400 €	<b>7 200 € à 21 600 €</b>	50%		
<b>7</b>													<b>Volet activités industrielles</b>		
<b>7,1</b>													<b>Améliorer les connaissances sur les activités industrielles</b>		
		7,1,1	Et	<b>Recensement des pratiques phytosanitaires sur les zones d'activités commerciales et industrielles entretenues par des prestataires</b>	<b>HORS CT ? PORTAGE DE LA CLE ?</b>  Amélioration des connaissances sur l'emploi de produits phytosanitaires pour l'entretien de zones d'activités commerciales et industrielles. Quels objectifs ? Quels paramètres ciblés ?	Secondaire	= > <b>Variable selon attentes (8 000 - 15 000 €)</b>								